

Décision 26-DCC-24 du 28 janvier 2026

relative à la création de deux entreprises communes de plein exercice dénommées Bear Fraisans et Bear Mouchard par les sociétés Arphanie et ITM Entreprises

Posted on: 28 janvier 2026 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Création d'entreprise commune
Partie notifiante	Sociétés Arphanie et ITM Entreprises
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Société Bear Fraisans
Société Bear Mouchard

Lire

Le texte intégral de la décision
149.18 Ko